



RAPPORT MORAL 2022

APARDAP
AG 13 Juin 2022

Rapport Moral

Un grand merci à la ville de Grenoble, à la direction et aux services du musée, de nous accueillir pour la troisième année consécutive, dans ce bel auditorium.

N'en doutons pas la qualité de ce lieu contribuera une nouvelle fois à celle de nos travaux. Cette AG aurait dû se tenir avant mars 2022, mais elle aurait été trop proche de la dernière, qui a eu lieu en octobre 2021.avec trois mois de retard, contre six ou sept les années précédentes, nous rétablissons peu à peu un calendrier perturbé par la pandémie.

Nous présentons donc aujourd'hui un rapport, qui couvre les activités de 2021 et propose des orientations pour 2022. Ce rapport moral débordera sur l'année 2022, car nous ne saurions nous abstraire du contexte immédiat, marqué par l'agression de la Russie en Ukraine et ses conséquences dramatiques.

1. Le contexte politique et géopolitique

D'un quinquennat à l'autre, la politique migratoire de notre pays n'évolue guère dans ses fondements, et mal dans sa mise en œuvre. C'est une politique visant à dissuader les migrants de venir en France et d'y vivre dignement.

L'obtention de visas pour entrer légalement sur notre territoire est de plus en plus restrictive, au regard des critères d'admission et de la difficulté dans des pays en guerre, d'accéder à nos postes consulaires.

Les exilés sont contenus aux frontières de l'Europe par Frontex, dont les méthodes sont justement dénoncées et par les accords de sous-traitance des flux migratoires passés, notamment, avec la Turquie ou encore la Libye.

Les frontières sont rétablies à l'intérieur de l'espace Schengen et les migrants, partout, sont repoussés, au mépris du respect des conventions internationales. Ainsi, tout près d'ici, les exilés sont poursuivis dans les montagnes du Briançonnais et empêchés de faire enregistrer leur demande d'asile.

Le droit d'asile devient la seule perspective ouverte aux exilés pour séjourner en France, or, c'est une voie fermée pour la plupart d'entre eux, tous ceux qui fuient la misère, les régimes autoritaires, les changements climatiques, etc...et qui n'entrent pas dans les critères du droit d'asile.

Ainsi, en 2021, seulement 25,7 % des demandes d'asile ont abouti, transformant, ipso facto, les demandeurs d'asile en demandeurs de titres de séjour. Ce sont eux que nous accueillons à l'Apardap. Chacun d'entre nous mesurons quotidiennement à quelles souffrances et à quelles difficultés ils se heurtent : délais d'obtention des rendez-vous en préfecture, numérisation des procédures, accès à un hébergement, au travail, aux droits mêmes qui leur sont en principe reconnus, etc...

Le sénat, dans un rapport très récent, du 13 mai 2022, intitulé : « Services de l'Etat et immigration, retrouver sens et efficacité », dénonce « un système qui devient fou », pointe « un droit des étrangers illisible et incompréhensible ...qui ne nuit pas uniquement à l'exercice de leurs droits par les étrangers, mais qui est également une source de difficultés quotidiennes pour les agents de l'Etat ».

Pascal Brice, ex-directeur de l'OFPPRA, qui interviendra le 18 juin prochain à Grenoble aux secondes rencontres de la solidarité, alerte sur une politique d'accueil « marquée par la conviction tenace...selon laquelle un accueil indigne aurait un effet dissuasif sur les migrants » et appelle « à abandonner cette idée fausse pour bâtir, en lien avec la société civile, une stratégie d'accueil cohérente ».

Il est scandaleux d'en être réduit à trouver un effet positif à la guerre en Ukraine, celui de montrer pourtant qu'est possible un autre accueil des migrants, pour peu qu'on en ait la volonté politique.

L'Union Européenne a décidé d'activer une directive de 2001, jamais appliquée jusqu'ici, assurant une protection immédiate et temporaire des victimes de conflits internationaux. Un vaste mouvement de solidarité est en œuvre, notamment, en matière d'hébergement et de scolarisation des enfants.

L'Apardap y prend sa part en inter-associatif avec la ligue de l'enseignement, la Cimade, l'association des ukrainiens de France.

Les services de l'Etat mettent en œuvre la protection temporaire en facilitant et en accélérant l'obtention de titres de séjour.

Dans la presse quotidienne locale paraît régulièrement une rubrique intitulée « réfugiés ukrainiens : la préfecture mobilisée ». Alors on se prend à rêver d'une rubrique « Exilés, migrants, sans-papiers : la préfecture mobilisée ».

Ce qui n'était pas possible hier pour les syriens, voire les afghans, et tous ceux qui fuient des conflits armés et des guerres civiles deviendrait envisageable. Continuons dès lors à rêver : et si tous ceux qui sont stigmatisés notamment comme des migrants économiques faisaient aussi l'objet d'un accueil inconditionnel et respectueux de leur dignité humaine.

Le mouvement d'émotion que suscite le conflit ukrainien passera malheureusement, comme d'autres ont passé avant lui. Dès lors, il appartient à l'Apardap et à l'ensemble du mouvement associatif, dès aujourd'hui et dans les mois à venir, de faire comprendre à nos concitoyens qu'il n'y a pas de « bons et de mauvais migrants », mais qu'il n'y a que des femmes et des hommes, qui, au prix de mille souffrances, ont été contraints de fuir leur pays.

2. Une ligne d'action de l'Apardap, fidèle à ses missions et à ses valeurs

Il reviendra à chacun des neufs responsables des commissions de l'Apardap, de présenter leur bilan d'activité, d'évoquer les difficultés rencontrées, les nouveautés mises en place, d'effectuer des focus sur telle ou telle action-clé.

La présentation du bilan des activités et des perspectives de l'association, bilan qui fait partie intégrante du présent rapport moral, offrira aux membres de l'Apardap un panorama complet de ses actions et de ses orientations. Contentons-nous, ici de mettre en lumière l'état d'esprit dans lequel se construit, au quotidien l'Apardap, aux membres de l'association de dire en approuvant le rapport moral s'ils adhèrent, pour le passé et pour l'avenir, à la ligne directrice, que nous nous sommes, peu à peu fixée ensemble.

Progressivement, l'Apardap a multiplié et diversifié ses missions.

- ▶ Le parrainage demeure le cœur de métier historique de l'association. A la fin de 2021, deux cérémonies ont pu être organisées à Saint-Egrève, puis à Grenoble, permettant, en sortie de pandémie, (?) De retrouver ces moments de convivialité, chargés d'émotion, que sont les cérémonies de parrainage. De plus la cérémonie de Grenoble,

du 18/12/21 a été commune à l'Apardap et à 3aMIE et, sous l'égide de l'Anvita, 32 villes ont pour la première fois organisée des cérémonies de parrainage. Événements qui constituent une véritable reconnaissance de l'action pionnière de l'Apardap en matière de parrainage.

- ▶ Le suivi des démarches des accueillis, pour l'obtention des titres de séjour, reste évidemment une activité essentielle de l'Apardap.

On dira les difficultés rencontrées par la commission des accueillants, qui a plus que jamais besoin de se renforcer et d'attirer de nouveaux bénévoles. Ces derniers ne doivent pas appréhender de se diriger vers l'accueil. C'est d'abord une qualité d'écoute, qui est requise, et non des compétences technico-juridiques, lesquelles s'acquièrent par la pratique du suivi des dossiers et aussi par l'acceptation de se former. Une préoccupation que l'Apardap se soucie désormais de satisfaire.

Surtout, faisons confiance aux nouveaux accueillants, ce que, depuis dix-sept ans, des accueillants ont accompli dans le suivi des démarches, de nouveaux bénévoles seront aussi aptes à l'assumer.

- ▶ Dans les domaines des formations, l'Apardap a, à son actif, d'avoir innové dans le numérique, grâce au dynamisme des bénévoles et au soutien continu de la fondation orange-solidarité.

L'initiation républicaine constitue aussi un champ d'innovations, (ex: le rallye républicain).

Reste à construire la complémentarité avec l'enseignement d'histoire des institutions françaises, voire avec les enseignements de FLE..

Autre bonne nouvelle : l'octroi du label de centre de formation, obtenu en 2021 par l'Apardap, qui permettra à l'association de signer des conventions de stages pour les accueillis et la mise en place de cursus d'insertion professionnelle.

- ▶ Partage et découvertes, les activités culturelles, (nous sommes encore dans l'émotion de ces « vies exilés, vies cabossées » que nous ont fait partager les indisciplinés...), l'accueil de l'après-midi assuré par les services civiques à Babel Saint Bruno, le café des femmes, etc...constituent autant d'initiatives dues aux capacités inventives des bénévoles.

Elles rencontrent une volonté constante de l'Apardap : permettre à des bénévoles de rejoindre l'association, en y apportant leurs talents personnels, propres à générer des activités pouvant concourir à une véritable intégration des accueillis dans notre pays.

La vitalité de l'association, exprimée à travers la richesse de son offre, est stimulante, mais n'est pas exempte d'interrogations. En faisons-nous trop ? On connaît l'adage « qui trop embrasse... ».

À cette question légitime, l'Apardap a choisi de répondre par la négative. Nous accueillons des hommes et des femmes, que nous devons considérer dans la globalité de leurs attentes. Leurs besoins ne se divisent pas et leur épanouissement suppose une saisie d'ensemble de leurs conditions de vie, et une attention à leur donner les moyens de trouver leur place dans la société.

L'Apardap a longtemps hésité à venir sur le terrain de l'hébergement, chantier complexe, où la demande semble infinie. Pourtant, comment accueillir des migrants, les soutenir dans leurs démarches, leur proposer une variété d'activités, tout en les sachant à la rue ? Arriver à loger près de 120 personnes, ce n'est certes qu'une goutte d'eau, mais du moins l'Apardap, avec le concours décisif des collectifs territoriaux et des collectifs de citoyens, prend sa part à la solution d'un problème, vital pour les accueillis. Et nous savons tous qu'il est inimaginable de revenir en arrière ; ce serait tout simplement renvoyer des migrants à la rue.

Prenons-nous des risques susceptibles de mettre en péril l'association ? Nous pouvons nous tromper dans nos choix. L'erreur est humaine... Au plan des valeurs, continuons à nous retrouver sur celles qu'affirment avec force le préambule de nos statuts : « l'Apardap fonde son action sur la devise liberté, égalité, fraternité. Elle est laïque, indépendante, sans appartenance politique, communautaire ou religieuses. ». Tout est dit et tenons-nous-en là. L'Apardap est riche des différences qui existent entre ses membres et est forte de leur capacité à œuvrer ensemble dans un respect mutuel.

Nous avons aussi la garantie d'instances qui fonctionnent régulièrement et entre lesquelles les rôles se répartissent. Conformément au dispositif approuvé par la révision des statuts, le conseil d'administration et le bureau ont des réunions plus fréquentes, le bureau restreint, sous leur contrôle, fait vivre l'association au quotidien. On dira que c'est parfois un peu lourd, mais le fonctionnement démocratique de l'association est à ce prix.

Reste le problème récurrent, qu'il convient néanmoins de toujours chercher à résoudre, celui d'une meilleure participation des accueillis à nos instances. Nous comptons aussi sur l'efficacité bienveillante de notre seule permanente, kadi, et sur l'enthousiasme de la jeunesse, que nous apportent les volontaires en service civique.

L'association court-elle des risques financiers ? C'est un domaine où il faut être vigilant les ressources ne sont jamais acquises définitivement. À preuve, la quasi disparition des subventions publiques.

Des fondations comme la fondation de France, Orange solidarité, la fondation Kerber, l'archipel des petites utopies, demain peut-être la fondation l'Oréal, nous apportent un soutien déterminant. Mais il nous appartient de rechercher l'appui d'autres fondations, qui nous aideront pour autant que nous saurons inscrire nos actions dans leurs propres projets.

Il reste que nous devons renforcer nos campagnes d'appel à dons, en sollicitant réseaux et amis et en s'appuyant sur la légitimité que nous a confirmée l'acquisition d'un rescrit fiscal, reconnaissant l'Apardap, comme apte à délivrer des reçus fiscaux, conformément au code général des impôts.

Enfin, la qualité de nos trésoriers, le recours désormais à un expert-comptable et à un commissaire aux comptes sont autant de garanties pour que l'association ne s'expose à des risques financiers.

Les risques que peut courir notre association, (et ses responsables) sont au final peu réels, surtout si on ose les rapprocher de ceux encourus par les accueillis dans leur parcours, avant leur arrivée et même après.

Mesurons enfin que la meilleure garantie contre le risque d'erreurs, c'est la cohésion de l'association. Elle suppose que chacun cherche à savoir ce que fait l'autre, que les bénévoles

ne s'isolent pas au sein de leur commission, et s'efforcent d'avoir une vision d'ensemble des activités de l'Apardap, sachant qu'aucune n'a plus de prix qu'une autre.

Les parrains et marraines, qui doivent à l'avenir être obligatoirement adhérents de l'association, doivent bien la connaître pour orienter leurs filleuls, dans l'offre Apardap, en lien avec le groupe insertion bénévolat.

Là, apparaît l'importance essentielle d'une communication tournée vers l'extérieur, mais aussi en interne. À cet égard, la parution du numéro 30 de la lettre de l'Apardap, est tout sauf anecdotique, et l'on doit mesurer le travail qu'elle suppose en amont.

L'Apardap n'agit pas seule. Appartenant à deux collectifs, la Cisem et Migrants en Isère, l'association inscrit délibérément son action dans une solidarité inter associative, constamment approfondie, qu'encouragent les collectivités territoriales qui nous soutiennent, notamment, la ville de Grenoble, la métropole Grenoble-Alpes et diverses communes de l'agglomération.

Nous partageons les locaux de Babel Saint-Bruno, laissé à disposition par la ville, avec trois autres associations : 3aMIE, Cuisine Sans Frontières et Beyti.

C'est dans Migrants en Isère que sont nés et avancent des projets forts comme l'abri-jeunes, les échanges mensuels sur les dossiers étrangers malades, l'expérimentation en act, cette action, qui vise à accélérer la délivrance de titres de séjour nécessaires à l'obtention d'autorisations de travail, ne comporte pour l'heure que des résultats encore limités, mais est riche de perspectives de par les relations qui s'établissent entre associations et employeurs, et les liens qui s'établissent avec les services de l'Etat.

Enfin, c'est en inter-associatif que peuvent être efficaces les mouvements de protestation nécessaires pour faire évoluer la politique migratoire, et c'est aussi à ce niveau que doit s'opérer la sensibilisation des citoyens. La reprise d'actions d'information en direction de l'opinion publique est plus qu'urgente, si l'on a en souvenir les prises de positions radicales et désinhibées, qui se sont exprimées lors de la campagne présidentielle.

Pour ne pas conclure, reconnaissons que l'Apardap est une belle association, une association de référence, qui compte sur le champ de la solidarité. Plus que par ses actions, l'Apardap est devenue ce qu'elle est par les hommes et les femmes qui la composent. C'est une association de militants, bénévoles, parrains-marraines, sympathisants, soutiens, qui sont engagés, responsables, inventifs.

Mais si l'association est ce qu'elle est, elle le doit d'abord à la présence des accueillis. Leur courage, leur abnégation, leur foi dans la France, ce pays qui pourtant les accueillent, trop souvent si mal, sont autant de stimulants, qui confèrent une dimension particulière à l'Apardap, celle d'une association où tout se noue dans la relation humaine avec les accueillis.

Toujours et encore, donnons la parole aux accueillis, ils ont tant de choses à dire...

Bernard Pouyet, Patricia L'Ecolier

Co-présidents.



Association de Parrainage Républicain des Demandeurs d'Asile et de Protection
6, rue Berthe de Bissieux | 38000 Grenoble | Tél : 09 51 93 48 18 |
apardap@gmail.com | www.apardap.org